

2025-2026

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES DONATEURS ET BÉNÉVOLES

PAPETERIE SAINT-GILLES



*Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

MISE EN CONTEXTE

Dans l'esprit de la tradition philanthropique et de sa mission de préserver et de mettre en valeur le patrimoine culturel et artisanal de Charlevoix, la Papeterie Saint-Gilles (ci-après « la Papeterie ») souhaite reconnaître toute personne ou entreprise qui, par ses actions, a activement contribué à promouvoir et enrichir le savoir-faire artisanal et culturel de la région.

Ce programme de reconnaissance permet à la Papeterie de créer un lien d'attachement avec ses différents donateurs, partenaires et bénévoles, de développer des relations privilégiées avec eux et de renforcer leur sentiment d'appartenance à la mission de la Papeterie.

Tous les dons affectés à des fins particulières seront utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été faits. Les dons qui ne sont pas affectés à des fins particulières seront utilisés pour financer des projets visant à protéger, promouvoir et innover dans le domaine du patrimoine culturel et artisanal de Charlevoix.

Dans le cadre de cette politique de don la Papeterie :

- Respecte tous les règlements et toutes les lois applicables au secteur caritatif ;
- Élabore des lignes directrices claires et précises dans le but de guider ses employés et bénévoles lors de la réception d'un don ;
- Clarifie les rôles, responsabilités et attentes qu'ont la Papeterie et ses donateurs les uns envers les autres ;
- S'engage à maintenir la confiance des donateurs et s'assure d'une utilisation optimale des dons ;
- S'engage à respecter les souhaits des donateurs en matière de reconnaissance ou d'anonymat à l'égard d'un don.

*Le consentement du donateur est toujours requis pour procéder à la diffusion de son nom ou celui de son entreprise.

Dons acceptés par la Papeterie

La Papeterie accepte différents types de dons pouvant faire l'objet d'un reçu pour fins d'impôt et d'une reconnaissance. Le don représente toute somme versée en espèces, la transmission ou la remise d'un bien ou d'un avantage pour sa valeur ou tout don planifié en faveur de la Papeterie. Tous les dons peuvent être faits de façon ponctuelle, annuelle ou mensuelle.

La liste ci-dessous reprend les véhicules de don les plus courants et n'est pas exhaustive, la Papeterie se réserve la possibilité d'étudier les propositions de don au cas par cas.

- Dons en argent
- Dons à la mémoire d'un proche
- Dons par entreprise
- Dons de titres négociables
- Dons en nature
- Dons testamentaires
- Dons de police d'assurance vie et du produit d'assurance vie
- Dons de régime d'épargne-retraite et de caisse de retraite

Politique générale d'acceptation des dons

La Papeterie veille à ce que les fonds recueillis soient répartis et utilisés avec soin. Lorsqu'elle le juge opportun, la Papeterie dédie les sommes d'argent nécessaires au bon fonctionnement de ses opérations. La Papeterie peut également effectuer des placements afin de faire fructifier les dons monétaires reçus, en respect de sa politique de dons.

Politique générale d'acceptation des commandites

La commandite se définit comme une entente entre deux entreprises ou organismes, laquelle donne lieu à une contribution de la part du commanditaire pouvant prendre la forme d'une remise d'argent, de biens ou de services au commandité en échange d'une visibilité. La commandite n'est pas un don. Ainsi, aucun reçu fiscal n'est émis dans le cadre d'une commandite.

Catégories donateurs de la Papeterie Saint-Gilles

Les donateurs sont répartis en sept (7) catégories :

Donateur Visionnaire	100 000 \$ et +	Reconnaissance permanente
Donateur Exceptionnel	50 000 \$ à 99 999 \$	Reconnaissance permanente
Donateur Bâtitseur	25 000 \$ à 49 999 \$	Reconnaissance permanente
Donateur Maître	10 000 \$ à 24 999 \$	Reconnaissance permanente
Donateur Artisan	5 000 \$ à 9 999 \$	Reconnaissance permanente
Donateur Compagnon	1 000 \$ à 4 999 \$	Reconnaissance permanente
Donateur Apprenti	20 \$ à 999 \$	Reconnaissance ponctuelle

Campagne majeure et événements

La visibilité des commanditaires est présentée dans le plan de commandites de chaque activité. La Papeterie se réserve la possibilité de s'entendre sur des modalités et privilèges autres pour un donateur ou un commanditaire lors d'un événement particulier ou lors d'une grande campagne, pourvu qu'elles soient équitables pour la Papeterie. Le programme de reconnaissance associé aux campagnes majeures et événements ne fait pas partie du présent programme de reconnaissance.


















Reconnaissance des bénévoles

La réussite des activités de collecte de fonds de la Papeterie repose sur l'engagement soutenu d'un nombre important de bénévoles dont la contribution en temps et en énergie mérite également une reconnaissance. Les bénévoles sont impliqués au sein du conseil d'administration, de comités organisateurs d'activités ou encore lors de la tenue d'événements.

La Papeterie offre ce qui suit comme reconnaissance aux bénévoles :

- Lettre de remerciement lors d'une contribution à une activité.
- Mention dans le rapport annuel de la Papeterie.

Reconnaissance offerte par la Papeterie

	Donateur Visionnaire 100 000 \$ et +	Donateur Exceptionnel 50 000 \$ à 99 999 \$	Donateur Bâtisseur 25 000 \$ à 49 999 \$	Donateur Maître 10 000 \$ à 24 999 \$	Donateur Artisan 5 000 \$ à 9 999 \$	Donateur Compagnon 1 000 \$ à 4 999 \$	Donateur Apprenti 20 \$ à 999 \$
Visite privée de la Papeterie et atelier créatif pour 15 personnes							
Dédicace affichée dans un endroit propice à la Papeterie							
Transmission du rapport annuel par courriel							
Mention au tableau d'honneur de la Papeterie							
Certificat de reconnaissance offert sur un support durable							
Invitation à la réception d'appréciation des donateurs							
Mention du don sur les médias sociaux de la Papeterie							
Mention dans le rapport annuel et sur le site Web de la Papeterie							
Appel téléphonique de l'un des membres de la Papeterie							
Lettre ou courriel de remerciement							

*Il faut considérer que les mentions au tableau d'honneur et dédicaces sont révisées annuellement par la Papeterie.



Pour nous joindre

304 rue Félix-Antoine Savard, Les Éboulements, QC, G0A 3Y0

418-635-2430 direction@papeteriesaintgilles.com

papeteriesaintgilles.com

Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 121997621 RR0001
